Fiche Informative



Présentation générale du rôle de l'État – La fonction publique

Séquence 25 – Que fait l'État

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÔLE DE L'ÉTAT

En Belgique, l'État s'occupe de beaucoup de choses et il est donc très présent dans la vie de tous les jours.

Il prend totalement en charge certaines missions telles que le maintien de l'ordre et de la sécurité, la défense du territoire, l'organisation de l'appareil judiciaire, le vote des lois via le Parlement, la politique internationale, l'aide aux personnes défavorisées via le CPAS... Les personnes qui se chargent de ces missions font partie de la fonction publique et du service public.

L'État délègue aussi, en tout ou en partie, des missions au secteur privé. Ainsi, par exemple, il soutient financièrement des associations qui donnent des cours d'alphabétisation, développent des projets de coopération, accompagnent les personnes migrantes (par exemple, les Centres Régionaux d'Intégration et les Initiatives Locales d'Intégration). S'il ne s'occupe pas directement de cultiver la terre, d'élever des animaux (ce sont les agriculteurs et agricultrices et les éleveurs et éleveuses qui s'en chargent) ou de produire de l'acier (ce sont les industries privées qui s'en occupent), il aide ces secteurs de nombreuses façons, par exemple en soutenant les efforts de vente de leurs produits à l'étranger, en apportant des aides financières pour leur permettre de développer leurs activités ou créer de l'emploi, etc.

LA FONCTION PUBLIQUE ET LE SERVICE PUBLIC

En 2017, il y a plus ou moins 814.000 personnes qui travaillent <u>directement</u> pour l'État¹. Elles exercent de très nombreux métiers (policier.e.s, soldat.e.s, enseignant.e.s, ouvrier.e.s et employé.e.s communaux.ales, juges et magistrat.e.s, travailleur.se.s sociaux du CPAS, etc.) et n'ont pas toutes les mêmes responsabilités. Elles assument ce que l'on appelle la « *Fonction Publique* » car elles sont au service du public. C'est pourquoi on appelle ces travailleurs et travailleuses des *fonctionnaires*.

Pour rappel : nous soulignons <u>directement</u> car il y a beaucoup de personnes qui ne travaillent pas directement pour l'État mais dont le salaire dépend de l'État. C'est par exemple le cas dans les associations privées qui donnent des cours d'alphabétisation. L'État leur verse chaque mois des subsides afin de payer le salaire des formateurs et formatrices. Ces travailleurs et travailleuses ne sont pas des fonctionnaires même si leur salaire dépend, en tout ou en partie, de l'État.

Voir https://www.lesoir.be/104761/article/2017-07-15/les-fonctionnaires-belges-sont-les-plus-chers-deurope